



Communiqué  
de presse

## EDF met en place un CESU dédié à la petite enfance en présence de Laurent Wauquiez

**Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, auprès de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, est venu au siège d'EDF pour annoncer de nouvelles mesures en faveur des services à la personne. Il a à cette occasion inauguré avec Pierre Gadonneix, Président Directeur Général d'EDF, la mise en place des premiers Chèque Emploi Services Universel (CESU), spécialement dédié à la petite enfance.**

Le Chèque Emploi Services Universel (CESU) est un titre de paiement créé par la loi Borloo en juillet 2005 pour financer des services à la personne. Le CESU mis en place par EDF, avec le Comité de coordination des CMCAS (Caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale) à l'issue d'une concertation avec les organisations syndicales signataires de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CGT, CFDT, CGT-FO et CFE-CGC), est pré-financé et spécialement dédié à la petite enfance.

Le CESU « Petite enfance » permet à tous les salariés d'EDF SA et de ses filiales RTE, ERDF et Electricité de Strasbourg de financer tout ou partie des frais de garde de leurs enfants âgés de 3 mois à 3 ans (7 ans pour les enfants atteints d'une incapacité de 50 % ou plus). Le CESU « Petite enfance », dont la gestion a été confiée à Ticket CESU (Accor Services – Caisse d'Epargne), concerne 12 000 bénéficiaires potentiels.

Le montant annuel total du CESU « Petite enfance » est plafonné à 2000 euros pour la garde d'un enfant, 2555 euros pour deux enfants et plus. Il est co-financé par l'employeur, le Comité de coordination des CMCAS et le salarié bénéficiaire. Ainsi, la contribution d'un salarié bénéficiant de 2000 euros de CESU sera de 568 euros. Ce dispositif est en outre cumulable avec les prestations légales liées à la garde d'enfant comme la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Le CESU « Petite Enfance » d'EDF représente 10% du montant total des dispositifs de CESU « pré-financés », c'est à dire co-financé par l'utilisateur et des tiers. EDF est ainsi le plus gros contributeur de ce système en France. L'entreprise apporte ainsi une contribution majeure au développement des services à la personne, et plus particulièrement des métiers liés à la garde d'enfants, à domicile ou non (baby-sitting, crèche, halte garderie, jardins d'enfants, assistante maternelle...).

Cette initiative renforce l'engagement de l'entreprise pour accompagner ses salariés vers un équilibre optimal entre vie privée et vie professionnelle, et ainsi améliorer leur qualité de vie au travail.

**Contact presse** : Capucine Leroux ☎ + 33 (1) 40 42 34 60 / + 33 (1) 40 42 46 37

*Le Groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95 % une électricité sans émission de CO<sub>2</sub>. Ses filiales de transport et de distribution d'électricité en France exploitent 1 274 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à plus de 38 millions de clients dans le monde, dont plus de 28 millions en France. Le Groupe a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 64,3 milliards d'euros dont 47 % en Europe hors France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.*